

Règlement du parking de Téléphérique du Schilthorn SA

à partir du 1er janvier 2023

1. Généralités

L'entreposage des véhicules de tous types sur l'aire du parking du Téléphérique du Schilthorn est autorisé. Les cars de tourisme doivent être parqués aux endroits désignés. Camping-cars et caravanes ne peuvent pas être parqués durant la nuit. Cette interdiction est contrôlée par une société externe (GS Security, Unterseen). Téléphérique du Schilthorn SA donne procuration aux employés de cette société d'effectuer le contrôle et de faire partir les personnes qui y passeraient la nuit. La société de contrôle a également le droit de prendre d'autres mesures.

2. Tarifs pour véhicules privés

L'utilisation du parking de Téléphérique du Schilthorn SA est payante jour et nuit, mais le stationnement est gratuit durant la première heure. Pour les heures suivantes, le règlement des tarifs est applicable (voir annexe).

3. Tarifs pour les cars de tourisme

Des tarifs spéciaux sont valables pour les cars de tourisme. Voir l'annexe.

4. Utilisateurs de longue durée

Les visiteurs ont la possibilité d'acheter des cartes de parcage de longue durée sous forme de cartes à solde, mensuelles, de saison ou annuelles. Les tarifs sont listés dans l'annexe. Le tarif « indigène » s'applique aux personnes détenant un certificat valable de résidence indigène. D'autres documents (p.ex. abonnement de saison), ainsi qu'une résidence dans la Vallée sans certificat de résidence valable ne donnent pas droit à des cartes de parking à prix réduit.

5. Location de garages et/ou d'abris

Téléphérique du Schilthorn SA loue des garages et abris. Les locataires reçoivent un contrat de location séparé en annexe au règlement du parking.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser au bureau Vente et distribution (033 856 21 41).

6. Paiement

Le paiement des taxes de parcage s'effectue à la caisse du parking, sauf pour les cartes de saison d'hiver et annuelles. Ces cartes spéciales sont à payer à la caisse Stechelberg.

Le paiement des taxes de parcage ou cartes de longue durée par facture n'est pas possible.

7. Dépôt pour cartes de parcage

Des cartes plastifiées sont remises contre dépôt de CHF 20.00. Le dépôt est rendu lors du retour d'une carte non endommagée et en état de fonctionnement.

En cas de perte ou de cassure d'une carte, une nouvelle carte est remise contre paiement d'un nouveau dépôt.

8. Cartes supplémentaires pour cartes de longue durée

Aucune carte supplémentaire n'est fournie. Les cartes émises sont bloquées.
Une carte de parcage séparée doit être achetée pour chaque véhicule différent.

9. Collaborateurs de Téléphérique du Schilthorn SA

Les droits d'attribution et de parcage des collaborateurs figurent dans le Règlement du personnel.
Les renseignements à ce sujet sont fournis par la Direction du personnel.

10. Intervenants externes

Les intervenants externes paient les taxes de parcage selon le règlement du parking. Des exceptions sont accordées uniquement par la Direction de Téléphérique du Schilthorn SA sur demande préalable.

11. Perte du ticket de parcage

Un forfait de CHF 20.00 est perçu, payable à la caisse de Stechelberg. La caisse de Stechelberg peut dans des cas justifiés faire exception au règlement du parking et, en particulier pour les clients du Téléphérique, appliquer à titre gracieux le tarif normal en cas de perte du ticket.

12. Endommagement de la barrière

La réparation est facturée selon les frais effectifs. Si l'auteur s'annonce au guichet, une taxe de traitement de CHF 30.00 est facturée en plus des frais effectifs. Si l'auteur ne s'annonce pas, on cherchera à l'identifier par la plaque minéralogique. Dans ce cas, une taxe forfaitaire de traitement de CHF 200.00 est ajoutée aux coûts de la réparation. Dans les deux cas, la réparation sera effectuée par Téléphérique du Schilthorn SA. Lorsque la réparation est effectuée, une demande de facturation est adressée à l'Administration qui se charge de l'encaissement.

13. Tentatives de fraude

Si nous constatons que des utilisateurs du parking Stechelberg essaient d'une quelconque manière d'échapper au paiement de la taxe, nous nous réservons le droit d'entreprendre des poursuites à leur égard.

14. Responsabilité

Téléphérique du Schilthorn décline toute responsabilité.

15. For juridique

En cas de litiges liés à ce règlement, le for juridique est situé à Thun.

Stechelberg, 22.12.2022

Téléphérique du Schilthorn SA